

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a tenu le vendredi 18 novembre 2022 à N'Djamena (République du Tchad), sa première session extraordinaire de l'année, sous la présidence de Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la BEAC, son Président statutaire.

A l'occasion de cette session, qui s'inscrit dans le cadre de la célébration du cinquantenaire de la BEAC, le CPM a revisité l'évolution de la politique monétaire de la BEAC au cours de son demi-siècle d'existence, en déclinant ses principales étapes, y compris celle de la dévaluation de 1994, les réformes réalisées et les défis futurs.

En effet, les réformes réalisées au cours des cinquante dernières années ont produit des résultats globalement satisfaisants, avec notamment : *(i)* un taux de couverture extérieure de la monnaie significativement au-dessus du minimum statutaire de 20 %, s'élevant actuellement à plus de 70 % ; *(ii)* des réserves de change représentant environ 4 mois d'importations de biens et services ; *(iii)* une inflation très largement maîtrisée et bien en-dessous de la moyenne des économies d'Afrique subsaharienne.

Par ailleurs, ces réformes ont porté sur le renforcement du cadre opérationnel de politique monétaire, favorisant ainsi une nette amélioration de sa transmission sur les secteurs réel et financier et un marché interbancaire de plus en plus intégré qui permet de renforcer progressivement le rôle de la Banque Centrale en tant que prêteur de dernier ressort. En lien avec le régime de change fixe, les évolutions de la politique monétaire ont contribué à la stabilité du cadre macroéconomique dans la CEMAC, favorisant ainsi la croissance et la résilience des économies dans un contexte d'incertitudes croissantes.

Le CPM a pris acte des défis et enjeux auxquels la Banque Centrale se trouve confrontée et qui conditionnent l'efficacité de son action. Il s'agit notamment de : *i)* la forte concentration de la liquidité bancaire, qui limite encore quelque peu la transmission de la politique monétaire ; *ii)* la nécessité d'une coordination renforcée entre la politique monétaire commune et les politiques budgétaires nationales ; *iii)* la digitalisation accrue du système financier et le développement des fintechs ; *iv)* l'approfondissement de l'inclusion financière et du financement des économies ; et *v)* la prise en compte des enjeux climatiques et environnementaux dans le cadre de politique monétaire de la BEAC.